



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le vendredi treize octobre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
06/10/2017

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 28

Conseillers votants : 34

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Philippe CLERY-MELIN, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Valentin LAMBERT, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT, M. Yann FRANCOISE, M. Jean-Claude MARY, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Agnès BRENIER à Mme Dominique MORIN
Mme Mariemke de ZUTTERE à Mme Evelyne HORNAERT
Mme Nathalie ROGER à M. Henri-Florent COTTE
Mme Nathalie LAMARRE à M. Alexandre HUAU-ARMANI
M. Jean-Marie MBELO à M. Jérôme GRENIER
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Sylvie MALIER

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Sylvie MALIER

N° 0173/2017

Rapporteur : Nicole BALMARY

OBJET : Autorisation d'exploitation de l'image du Vieux-Moulin - Timbre collector LA POSTE

La direction de l'animation commerciale de La Poste de Haute-Normandie réalise actuellement un collector de timbres-Poste sur le thème "Seine et Eure" pour notre région.

Commune de VERNON

Parmi les photos retenues pour la réalisation des différents timbres-Poste, La Poste souhaiterait utiliser celle du Vieux Moulin (photo ci-dessous). Dans la mesure où La Poste souhaite exploiter cette image à des fins commerciales, il appartient au propriétaire du bien d'en délivrer l'autorisation.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande de La Poste pour exploiter l'image du Vieux-Moulin de Vernon à l'occasion de l'édition de timbres Collector,
Considérant l'intérêt de promouvoir le patrimoine vernonnais à travers le territoire national par la diffusion de timbres-poste,
Considérant le formulaire d'autorisation ci-annexé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- AUTORISE La Poste à utiliser et à exploiter l'image du Vieux-Moulin ci-dessus représentée, propriété communale.
- PRÉCISE que cette autorisation est délivrée sans contrepartie financière.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette autorisation.

Développement Durable

Dossier présenté en
commission

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,



Maire de Vernon,
Commune de VERNON
Conseil régional de Normandie

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le 17/10/17 sous le numéro publié ou affiché ou notifié le 19/10/17 est exécutoire.

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

* Accusé réception en Préfecture

n° 027-212706816-20171013-61334-DE

Commune de VERNON

